

JEU-CONCOURS :

Les 150 mille et une nuit réalisées – Les 150 et une nuit offertes

Formulaire d'inscription

Nom de l'association:	
Forme juridique de l'association:	
Nom du responsable:	
Adresse de l'association:	Rue:
	Code postal:
	Lieu:
Domaine d'activités:	
Nombre d'employés:	

J'accepte le cahier de charge avec son règlement.

Lieu, date et signature du responsable:	
Cachet de l'association :	

JEU-CONCOURS :

Les 150 mille et une nuit réalisées – Les 150 et une nuit offertes

Cahier des charges - règlement

Présentation :

Les « Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises » sont une association sans but lucratif (a.s.b.l.) qui est membre de la fédération internationale « Hostelling International » regroupant plus de 3.000 auberges de jeunesse dans 80 pays du monde.

L'association a entre autres pour objet :

- de développer le tourisme social, sportif et éducatif notamment pour jeunes, familles et enfants ;
- d'établir, d'entretenir, de gérer des auberges de jeunesse, des centres d'hébergement en général, des centres de formation et des centres d'activités et d'animation au Grand-Duché de Luxembourg ;
- de faciliter la rencontre des jeunes de tous les pays sans distinction, d'origine, de nationalité, de sexe, de religion ou d'opinion politique ;
- d'organiser des classes vertes dans les auberges de jeunesse et d'encourager les activités périscolaires en relation avec les auberges de jeunesse.

Objet :

Pour fêter le résultat exceptionnel de l'exercice 2017, les auberges de jeunesse luxembourgeoises lancent un grand jeu-concours : « Les 150 mille et une nuit réalisées – les 150 et une nuit offertes »

Gain :

Les associations gagnantes recevront jusqu'à 151 nuitées gratuites avec petit-déjeuner inclus dans une des auberges de jeunesse luxembourgeoises. Le prix pourra être décerné à plusieurs associations sous condition de ne pas dépasser le seuil de 151 nuitées.

Le gain doit être honoré endéans 12 mois à partir du moment de la remise du cadeau. Le séjour devra avoir lieu entre une et trois nuitées consécutives dans la même auberge de jeunesse luxembourgeoise.

Paraphe : _____

JEU-CONCOURS :

Les 150 mille et une nuit réalisées – Les 150 et une nuit offertes

Candidats éligibles :

Le concours est ouvert aux associations qui s'engagent dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse ou du social, ayant une activité au Luxembourg et qui occupent un maximum de 50 employés.

Modalités de participation et dossiers de candidature :

Les dossiers de candidature sont à soumettre par voie postale jusqu'au 25 juin 2018 au plus tard à l'adresse suivante :

Les Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l.
2, rue du Fort Olisy
L-2261 Luxembourg

Documents à fournir pour soumettre une candidature :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé;
- Descriptif de votre association;
- Descriptif de votre public cible;
- But et date prévisionnelle de votre séjour ainsi que votre auberge de jeunesse luxembourgeoise préférée;
- Petit descriptif de votre séjour avec le thème suivant:
Votre association est le grand gagnant de ce jeu-concours ! Décrivez votre séjour idéal dans l'auberge de jeunesse luxembourgeoise (auberge, programme, activités, etc.).

Obligations des associations gagnantes :

- Les associations gagnantes s'obligent à nous fournir des photos et un petit texte (reportage) du séjour afin de pouvoir faire une publication sur notre blog:
www.dekompass.lu
- Si les associations gagnantes décident de publier des articles de leur séjour sur les réseaux sociaux, nous vous saurions gré d'utiliser notre Hashtag:
#YouthHostelsLuxembourg
- Les associations gagnantes permettent aux auberges de jeunesse luxembourgeoises de pouvoir utiliser ces photographies pour leurs propres besoins, notamment pour les supports de communication tel que dépliants, brochures, site internet, journaux, communiqués de presse et/ou autres publications en relation avec les activités des auberges de jeunesse.

Paraphe : _____

JEU-CONCOURS :

Les 150 mille et une nuit réalisées – Les 150 et une nuit offertes

Sélection et composition du jury :

Les associations gagnantes respectant le cahier de charges et les conditions de participation seront sélectionnées par un jury au plus tard le 2 juillet 2018.

Le jury se compose d'un membre de la centrale administrative, d'un membre du conseil d'administration des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l. et d'un membre de la fondation Carlo Hemmer.

Publication du résultat :

Les associations gagnantes seront contactées directement par courrier ou courriel.

Les noms des associations gagnantes seront publiés sur notre site web, le blog et les réseaux sociaux liés avec les Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l.

Cérémonie de remise du prix :

La remise du prix est prévue lundi soir, le 9 juillet 2018 dans une de nos auberges de jeunesse luxembourgeoises.

Acceptation du règlement :

Le simple fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et cahier de charges.

Paraphe : _____